

**PROJET EDUCATIF
SERVICE PETITE ENFANCE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

PREAMBULE	Page 2
INTRODUCTION	Page 2
ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SON DEVELOPPEMENT	Page 3
L'autonomie de l'enfant	Page 3
La socialisation de l'enfant	Page 4
L'éveil et l'épanouissement de l'enfant	Page 4
Le respect de l'enfant	Page 5
Une identité, une singularité	Page 5
Un rythme, des besoins	Page 6
Une cohérence éducative	Page 6
L'éducateur	Page 6
L'équipe éducative	Page 7
La relation avec les parents	Page 7
LES FINALITES EDUCATIVES ET LES OBJECTIFS GENERAUX	Page 8
Les finalités éducatives	Page 8
Les objectifs généraux	Page 9

PREAMBULE

Le développement d'une politique ambitieuse en faveur de l'enfance a permis à la Ville de Cholet d'être certifiée "Ville, Amie des Enfants" par l'UNICEF en 2004. Le PROJET EDUCATIF du Service Petite Enfance illustre parfaitement cet engagement. Il s'appuie sur les droits fondamentaux de l'enfant inscrits dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfants.

A partir du PROJET D'ETABLISSEMENT élaboré par la collectivité, visant à permettre à tout parent qui le souhaite de concilier harmonieusement vie de famille et vie professionnelle, en offrant des lieux d'accueil pour les enfants, le service met en place le PROJET EDUCATIF.

Ce projet éducatif est le fruit d'un travail concerté entre les agents du Service Petite Enfance de la Ville de Cholet.

Celui-ci est commun à tout le Service Petite Enfance. Il définit les orientations et les objectifs pour l'ensemble du Service afin d'assurer un accueil de qualité pour les enfants et leurs familles. Il s'appuie sur des valeurs partagées et décrites dans le Projet Educatif selon cinq axes : l'autonomie, la socialisation de l'enfant, son éveil et son épanouissement, le respect de ses besoins et la nécessité d'une cohérence éducative entre les parents et les professionnels.

A partir de ce projet, chaque structure décline son Projet Pédagogique (moyens mis en oeuvre pour accueillir l'enfant et sa famille).

C'est un projet d'équipe fédérateur qui donne un sens commun à l'action des professionnels. Ce projet établit une cohérence dans les actes et dans les mots, dans le respect de chaque individu.

INTRODUCTION

Selon l'article 18 de la CIDE (Convention Internationale des Droits de l'Enfant), "2. les États parties accordent l'aide appropriée aux parents et aux représentants légaux de l'enfant dans l'exercice de la responsabilité qui leur incombe d'élever l'enfant et assurent la mise en place d'institutions, d'établissements et de services chargés de veiller au bien-être des enfants"; [...] "3. Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour assurer aux enfants dont les parents travaillent le droit de bénéficier des services et établissements de garde d'enfants pour lesquels ils remplissent les conditions requises."

Si les parents sont les premiers éducateurs de l'enfant, la société joue un rôle important dans la construction de ce citoyen de demain. On parle de COEDUCATION.

Pour la Collectivité, la complémentarité entre les parents et les autres "éducateurs" est une évidence. En effet, l'éducation n'est pas uniquement du ressort des parents. Il convient de prendre en compte toute la sphère environnementale de l'enfant. Il y a aussi tous ceux qui jouent une partie du rôle "d'éducateur". On entend par "Educateur" celui qui "guide", qui "accompagne", qui "prend soin de", qui a la capacité d'agir pour le bien-être de l'enfant. Ainsi, lorsque des individus, institutions ou organismes interviennent dans le champ de l'éducation, ils sont acteurs de la sphère coéducative et porteurs d'une partie du rôle d'Educateur.

"La coéducation, de plus en plus souhaitée par tous comme une orientation incontournable, implique une vision convergente de ce qui peut (et doit) être apporté à l'enfant pour lui permettre de cheminer jusqu'à l'adulte. Présenter ces besoins, c'est démontrer la nécessité d'une coopération, chacun devant reconnaître alors son incapacité à apporter la réponse complète, absolue, unique et suffisante à ce qu'attend le petit d'homme." (*Le journal de l'animation – janvier 2003*)

Il ne s'agit pas ici de s'attarder sur l'ensemble de la sphère environnementale de l'enfant. Penchons-nous principalement sur le "tandem" parents/professionnels de la Petite Enfance.

Que cela soit pour des raisons professionnelles ou pour se donner un peu de temps pour soi-même, les parents sont amenés à confier leurs jeunes enfants à du personnel de crèches, multi-accueils et haltes-garderies. Malgré toutes les compétences et l'expérience des professionnels, l'accueil ne pourrait être qualitatif sans une bonne communication avec les parents. Ils sont des interlocuteurs privilégiés.

Les professionnels reconnaissent et tiennent compte des principes éducatifs portés par les parents. Ils se positionnent à leurs côtés = co-éducateurs.

COEDUQUER, c'est garantir la qualité de l'accueil qui est fait aux enfants et à leurs parents. C'est se donner tous les moyens nécessaires pour que l'enfant puisse "bien grandir". C'est accepter que, parents et professionnels, ont des rôles complémentaires en ce qui concerne l'éducation des enfants. Ce partenariat est essentiel et chacun doit veiller à l'entretenir.

ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SON DEVELOPPEMENT

L'article 3 de la CIDE exige une qualité d'accueil : "1. Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale"; [...] "3. Les États parties veillent à ce que le fonctionnement des institutions, services et établissements qui ont la charge des enfants et assurent leur protection soit conforme aux normes fixées par les autorités compétentes, particulièrement dans le domaine de la sécurité et de la santé et en ce qui concerne le nombre et la compétence de leur personnel ainsi que l'existence d'un contrôle approprié."

L'autonomie de l'enfant

Qu'est-ce que l'autonomie ?

Etre autonome, c'est être acteur de sa vie, être en capacité de faire des choix, avoir confiance en soi, avoir de l'estime de soi, connaître ses limites pour faire ses propres expériences et de nouvelles découvertes.

Pour l'enfant, l'autonomie est un apprentissage. Elle se construit progressivement et a pour finalité la quête de l'indépendance et de la liberté. Cette acquisition se fait dans l'interaction avec les adultes les plus proches de l'enfant. La sécurité affective est essentielle dans le processus d'acquisition de l'autonomie.

Plusieurs pôles d'autonomie peuvent être définis :

1. L'autonomie affective : l'enfant doit pouvoir prendre de l'assurance, se sentir sécurisé et évoluer en toute confiance. On peut considérer qu'un enfant est autonome quand il arrive à se séparer de ses parents sur un temps donné et à ne pas être constamment dépendant d'un adulte.
2. L'autonomie sociale : l'enfant va faire jouer ses ressemblances et ses différences aux autres pour se construire lui-même. L'individu n'est autonome que par rapport à quelqu'un ou à quelque chose.
3. L'autonomie cognitive (connaissances) : l'enfant va pouvoir penser, échanger ses idées avec les autres et les confronter. Petit à petit, il va pouvoir donner son avis et argumenter.
4. L'autonomie matérielle : l'enfant va apprendre à gérer ses affaires et à se familiariser avec le lieu dans lequel il se trouve, sans l'intervention systématique de l'adulte.
5. L'autonomie physique : l'enfant a besoin d'être à l'aise dans son corps pour se mouvoir en toute liberté, se déplacer et agir sans intervention physique de l'adulte.

“ L'autonomie, c'est la liberté d'être, de penser et d'agir par soi-même, c'est se donner les moyens intellectuels de se sortir d'une situation. ”(SOETARD. Maître de conférence – Epistémologie de l'Education 2005)

Pour exercer son autonomie et affirmer son indépendance, l'enfant a besoin de structures relationnelles. C'est dans un groupe (famille, pairs, etc.) que l'enfant va trouver la situation qui lui permettra d'être lui-même, d'agir et de se sentir à la fois autonome et responsable.

La Socialisation de l'enfant

L'article 29 de la CIDE affirme la nécessité de préparer l'enfant à une vie sociale : "1. Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à : [...] "b. - inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies ;" [...] "c. - inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne ;" [...] "d. - préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone. "

La socialisation est un processus par lequel l'enfant apprend et intériorise sa culture. Petit à petit, il intègre un certain nombre de valeurs, de normes et de règles, qui vont lui permettre de vivre avec les autres.

La socialisation est en quelque sorte un processus d'entrée en société. Le travail de socialisation est essentiel à l'enfant pour lui permettre de se sentir reconnu, pour qu'il découvre sa différence et sa ressemblance à l'autre. Comprendre qui il est va lui permettre de s'affirmer, mais aussi d'intégrer qu'il vit dans un groupe avec les règles que cela comporte. Cette construction se fait progressivement.

Le tout petit a un besoin important de relation individuelle. Petit à petit, en grandissant, il va découvrir l'Autre, jouer **à côté** de l'Autre, puis comme l'Autre, avant de pouvoir jouer **avec**. Ce processus de socialisation se met en place en premier lieu au sein de la famille (socialisation primaire) et de la structure d'accueil, puis se poursuivra à l'école (Socialisation secondaire) selon François DE SINGLY, sociologue.

Sa socialisation est en marche dès que l'enfant entre en relation avec les autres, s'adapte aux lieux et aux personnes, intègre les règles.

L'éveil et l'épanouissement de l'enfant

Selon l'article 29 de la CIDE, les compétences des enfants et leur potentiel doivent être valorisés : "1. Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à [...] favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités."

L'éveil est dans tout ce qui compose le monde de l'enfant. L'enfant explore l'environnement, fait des expériences, poussé par le plaisir de découvrir, comprendre...

Les parents, les professionnels sont acteurs de cet éveil : ils stimulent la curiosité de l'enfant, le guident, l'incitent afin que ce dernier soit tenté d'essayer de faire par lui-même et qu'il grandisse à son propre rythme. La disponibilité de l'adulte est importante. Elle permet à l'enfant de faire, de défaire, d'hésiter, sans se sentir pressé. Cependant, cela ne peut se faire qu'à travers un regard contenant et rassurant. Le professionnel doit créer, autour de l'enfant, un univers simple mais susceptible d'éveiller sa curiosité, pour attirer son attention, lui donner envie d'explorer, de découvrir et tester ses capacités, de les affiner.

Chez le petit enfant, l'éveil est partout, et surtout en amont des acquisitions. Le jeune enfant, sans le savoir, possède une envie de faire, grâce à laquelle il se rend progressivement compte qu'il est capable de réaliser des choses.... tout seul. L'éveil, c'est aussi : Apprendre à trouver sa place dans un groupe, se sentir important, capable de, se sentir exister.

Le respect de l'enfant

Une identité, une singularité

Le respect de l'enfant passe par la mise en valeur de son identité.

Selon Erikson, " l'identité peut se définir comme l'ensemble des caractères, des traits et des liens qui permettent de définir une personne par rapport à autrui. L'identité est en même temps sociale et personnelle. Elle est définie par des caractères objectifs (descendance, appartenance sociale ...) et par des représentations subjectives, attentes ou évaluations, portées par le groupe, ou construites par le sujet à partir de son expérience personnelle. L'identité, d'autre part, n'est jamais figée, ni dans son contenu ni dans sa structure." (HOFFMANS-GOSSET Marie-Agnès. Apprendre l'autonomie apprendre la socialisation 3ème édition Lyon. Chronique Sociale, 1996,163p. "Pédagogie Formation. Synthèse. "ISBN : 2-85008-260-0 br (153.8HOF : BU-Lettres UCO ANGERS)

L'enfant reçoit une part de son identité à sa naissance (nom, prénom, place dans la famille ...). L'autre part demeure en construction permanente dans la relation à autrui. L'identité de l'enfant est aussi celle que lui renvoie le groupe de par des conflits, des coopérations (situations d'entraide) : en quoi est-il unique dans le groupe? qu'est-ce qui le différencie de l'autre ? Qu'est-ce qui lui permet d'être en harmonie avec lui-même ?

Il est important que la construction de l'identité de l'enfant soit positive. S'il est affectueusement et fréquemment "surnommé" le terrible, l'acrobate, le dormeur ou le coléreux, il ne pourra se construire qu'à l'intérieur de cette image renvoyée par son entourage.

L'enjeu est conséquent puisqu'il conditionne en quelque sorte le devenir de chaque enfant. Que sera pour lui demain si déjà aujourd'hui il se trouve dans un processus identitaire négatif ou fermé ? Certes, il peut être autonome : "je décide de me cacher pour ne plus subir". Mais comment pourrait-on parler de l'autonomie comme une valeur en ne veillant pas à la construction identitaire positive de chaque enfant ?

Qu'est-ce que l'identité personnelle ?

L'identité personnelle est le caractère de la personne qui demeure la même à travers le temps et la conscience de cette permanence. Pour être soi-même, il faut être conscient :

- de son unité : être UN (intégrité d'un tout, identité numérique)
- de son unicité : être unique (originalité et personnalité, du point de vue de l'identité qualitative, spécifique)
- de son identité à travers le temps : demeurer le même (un) malgré les changements qualitatifs (continuité dans la différence)

La construction de son identité est un processus toujours inachevé, en évolution.

Un rythme, des besoins

Dans son article 31, la CIDE affirme la nécessité de respecter le rythme de l'enfant : "1. Les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique" [...] "2. Les États parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique, et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité."

Chaque enfant est unique. Il a son rythme propre, ses besoins, qui sont souvent différents d'un autre enfant, même s'il est du même âge.

L'enfant se développe selon trois rythmes :

Biologique : il consiste en une alternance de veille et de sommeil. L'enfant a besoin de dormir suffisamment pour être capable d'enregistrer toutes les informations données par son entourage ou captées spontanément.

Physique : il concerne le développement de l'enfant,

Psychologique : les rythmes psychologiques sont liés au comportement de l'enfant, à son rythme biologique. Le manque de sommeil, la fatigue, entraînent souvent une difficulté de concentration, une perte de vigilance, un agacement qui contribuent à rendre l'enfant moins réceptif à ce qui l'entoure.

Il est donc essentiel de répondre aux besoins et au rythme de chacun des enfants, pour ne pas le mettre en difficulté et lui permettre de se développer harmonieusement. L'enfant reposé est plus disponible à son environnement, plus apte à utiliser ses compétences et à en acquérir de nouvelles.

Les professionnels de la Petite Enfance doivent veiller à considérer chaque enfant dans son individualité. L'observation est un outil indispensable, il permet d'affiner l'accompagnement et la prise en charge de chacun, pour une réponse adaptée.

Une cohérence éducative

L'éducateur

Dans la relation au groupe, l'éducateur doit rester vigilant pour bien percevoir les différentes individualités qui composent ce groupe et pour garantir le bien-être de chacun. Car quoi qu'il en soit, toute activité de groupe est primordiale quand on parle de socialisation et d'autonomie.

L'éducateur est avant tout une personne qui a la responsabilité d'accompagner l'enfant dans son quotidien pour le mener vers l'autonomie, devenir citoyen. Il doit le sécuriser afin de l'amener à devenir "Lui" en créant les conditions nécessaires. Il est le garant du cadre éducatif.

Il travaille en collaboration avec d'autres éducateurs qui peuvent être différents de par leur statut (parent, ...) et leur formation. Il est un acteur de la sphère éducative.

L'éducateur en structure Petite Enfance est un lien. Il s'inscrit dans une relation triangulaire avec les parents et d'autres intervenants ayant pour objectif le bien-être de l'enfant. L'éducateur est garant d'une cohérence entre lui, les autres et le projet.

La formation lui permet une connaissance de lui-même pour mieux connaître les autres, mieux les comprendre.

Cette formation continue favorise l'adaptation aux situations et aux personnes aussi diverses soient-elles.

Les compétences attendues de l'éducateur :

Savoirs	Savoirs-être	Savoirs-faire
- connaître l'enfant - savoir orienter les familles - capacité à travailler en équipe - communiquer	- tolérant - empathique - bienveillant - respectueux - à l'écoute, disponibilité - cadrant - capable de prise de recul, de remise en question ("sagesse – expérience") - adaptabilité	- adaptabilité - capacité d'analyse - garantir la sécurité affective - observer

L'équipe éducative

L'équipe en place est établie dans le respect des normes et des protocoles en s'appuyant sur les textes législatifs en vigueur.

Elle est composée de professionnels qualifiés et compétents. Afin de maintenir une qualité d'accueil correspondant au contexte socio économique et à l'évolution de la société, un plan de formation continue est mis en place. Il permet au personnel de développer ses compétences et de renforcer son professionnalisme.

La dynamique d'équipe s'appuie sur un management participatif et une réflexion pluridisciplinaire, animée par le coordonnateur du Service. Suivant les thématiques, les problématiques soulevées, peuvent y être associés les médecins pédiatres, l'animateur chargé de l'éveil culturel, le psychologue et/ou le Chef de Service.

L'équipe éducative garantit un accueil de qualité dans un lieu sécurisant. Elle prend en compte les enfants dans leurs dimensions individuelles et collectives.

Les professionnels ont la capacité de travailler dans des structures différentes de par leur typologie (crèche, halte-garderie, multi-accueil, jardin d'enfants) ; le projet éducatif garantissant un cadre commun de fonctionnement.

Le travail quotidien prend appui sur le projet éducatif et nécessite de la cohérence.

La relation avec les parents

La relation avec les parents s'établit dès le premier accueil.

La relation aux parents est quotidienne. Plusieurs temps peuvent être identifiés afin de créer ce lien. L'arrivée et le départ de l'enfant sont sources de riches échanges entre parents et professionnels. Pour les professionnels, les quelques informations sur le vécu de l'enfant à domicile sont autant d'éléments qui vont permettre de mieux accueillir l'enfant et l'accompagner toute la journée. Pour les parents, être informés sur la journée de leur enfant dans la structure, c'est leur permettre de bien vivre cette "séparation" quotidienne, de sentir leur enfant dans un cadre sécurisé et sécurisant.

D'autres temps d'échanges sont proposés. Certaines structures mettent en place des soirées thématiques afin de réfléchir ensemble et partager, parents et professionnels, sur des sujets relatifs à l'éducation, à la santé, au bien-être de l'enfant.

Des temps conviviaux sont également proposés aux familles afin de percevoir le lieu dans lequel les enfants évoluent quotidiennement et d'enrichir les échanges.

Il y a aussi tous ces « instants magiques » qui sont inscrits chaque année dans l'agenda. Les Journées des Droits de l'Enfant permettent de favoriser des temps de partage en familles : spectacles, animations diverses...

Enfin, les parents sont invités à s'impliquer dans la Commission Petite Enfance comme représentants des parents inscrivant leurs enfants dans les crèches, multi-accueils, jardin d'enfants et Haltes-Garderies. Une place leur est faite, la parole leur est donnée.

LES FINALITES EDUCATIVES ET LES OBJECTIFS GENERAUX

Les finalités éducatives

Au regard des besoins de l'enfant qui viennent d'être décrits et des orientations politiques municipales, des finalités éducatives et des objectifs se dégagent :

Assurer l'accueil de l'enfant et de sa famille

L'accueil doit être individualisé, respectueux des origines, des habitudes et des désirs de la famille ainsi que des rythmes et besoins de l'enfant.

Il doit se faire dans l'écoute, le dialogue et la confidentialité pour permettre l'instauration d'une bonne relation entre parents et professionnels dans un souci de coéducation.

La qualité d'accueil d'aujourd'hui est un investissement pour l'avenir de l'enfant. Cette exigence de qualité sous entend un fonctionnement harmonieux des équipes, une collaboration avec les familles et une évaluation régulière des pratiques de l'institution .

Assurer la sécurité affective, physique et psychologique de l'enfant/cadre sécurisé et sécurisant

La préoccupation de la santé et de la sécurité est permanente. L'enfant a besoin d'un environnement sain et sûr.

La sécurité affective de l'enfant dépend des relations chaleureuses et stables qu'il établit avec les adultes qui l'entourent pour lui permettre d'accepter la séparation et d'acquérir son identité propre.

Outre les besoins fondamentaux, respirer, manger, boire, l'enfant a besoin de sécurité physique et psychologique, a besoin d'être intégré, reconnu, estimé pour se réaliser.

Contribuer au développement harmonieux de l'enfant

Le personnel du Service Petite Enfance s'assure du bon développement physique de chacun des enfants et veille à la santé de tous.

Le bien être psychique et l'épanouissement de l'enfant sont les préoccupations majeures des équipes. L'éveil de l'enfant et sa curiosité sont stimulés de manière à provoquer le rêve, le désir, et la découverte du Monde qui l'entoure.

Chaque enfant est unique et évolue selon un rythme qui lui est propre qu'il faut observer et respecter dans sa différence.

Les objectifs généraux

- favoriser l'autonomie de l'enfant
- favoriser la socialisation de l'enfant
- favoriser l'éveil et l'épanouissement de l'enfant
- favoriser la cohérence éducative institution / parents (par « Parent » on entend le parent biologique ou la personne qui assure la fonction "de", en assurant l'éducation de l'enfant)
- favoriser le respect de l'enfant (rythme, besoins, singularité)